

# CAPa Maréchal Ferrant Adulte

Certificat d'aptitude professionnelle agricole  
Formation continue



## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS :

S'installer comme maréchal-ferrant indépendant (artisan).

Développer une activité de ferrage au sein d'une structure hippique.

Emplois salariés chez des maréchaux-ferrants ou dans des structures équestres publiques ou privées.

Possibilité de poursuivre vers un Brevet des Techniques (BTM) Maréchal Ferrant

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier de maréchal-ferrant :

Préparer et façonner les ferrures courantes, pour préserver et améliorer le fonctionnement physiologique du pied des chevaux.

Préparer et poser des ferrures orthopédiques et thérapeutiques.

Connaitre les matériaux, les alliages, la biologie animale et l'hippologie.

Exercer son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval.

Donner des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Communiquer avec la clientèle et les autres professionnels tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

## CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

### Modules professionnels :

Hippologie.

Maîtriser le cadre social, juridique et réglementaire d'un maréchal-ferrant.

Communiquer et s'exprimer dans un cadre professionnel en anglais.

### Modules techniques :

Acquérir les techniques élémentaires de maréchalerie

Réaliser des gestes d'approche, de manipulation et de contention du cheval

Entretenir et parer les pieds

S'approprier le fonctionnement de l'atelier

Pratique de la forge et des techniques de ferrage.

### La formation en milieu professionnel :

Stages en entreprise : 18 semaines qui permettent de développer des compétences dans le milieu professionnel

### Structure du diplôme (évaluation / validation):

Diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Diplôme donnant la capacité professionnelle permettant de s'installer

Evaluation par CCF (Contrôle en Cours de Formation) et épreuves terminales

## RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation à temps plein sur 10 mois de septembre à juin : 1 rentrée par an

En centre de formation : 770 heures en centre sur 22 semaines

En entreprise : 630 heures sur 18 semaines par périodes de 1 à 3 semaines

Lieux de formation : Marvejols et Saint Chély d'Apcher

## CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir 18 ans

Etre titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP ou CAPa) ou d'un diplôme de niveau 4 (BAC) ou supérieur

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation et sur leur capacité à travailler dans le secteur de la maréchalerie.

## STATUTS ET RÉMUNÉRATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Demandeur d'emploi, salarié, porteur de projets

Salarié en CDD ou CDI : financement de la formation possible dans le cadre d'une reconversion professionnelle (ex : CPF de transition)

Autres cas : à étudier (ex : possibilité de valider un module ou plusieurs modules)

Possibilités de rémunération selon les statuts

Personne en situation de handicap : nous contacter.

### LES ATOUTS DU CENTRE:

Une équipe pluridisciplinaire (formateurs techniques, MOF, maréchaux ferrants, vétérinaire)

La forge et le centre équestre de Saint Chély d'Apcher : une cavalerie et des infrastructures installées dans un environnement privilégié.

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

### CONTACTEZ-NOUS :

**CFPPA de la Lozère**

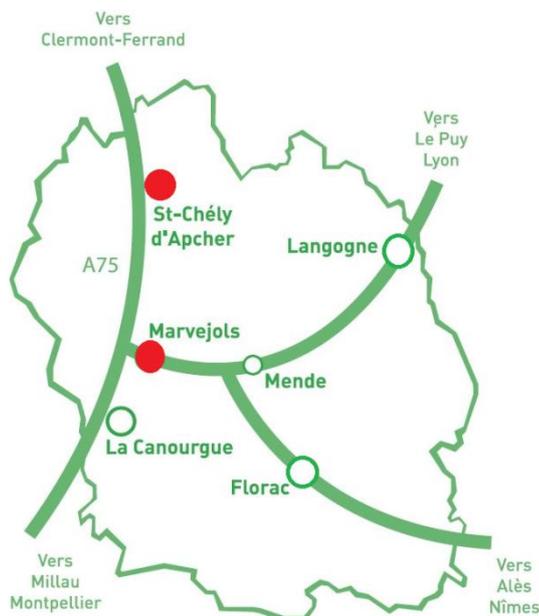
**SITE DE MARVEJOLS**

1 Avenue des Martyrs de la Résistance  
48100 MARVEJOLS  
Tél : 04.66.32.02.39

Mail [cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr](http://www.epl-lozere.fr)

Taux de réussite à l'examen (2021):	100%
Taux d'insertion professionnelle (2020) :	67%
Taux d'appréciation des bénéficiaires (2020):	75%



Mis à jour le 09/05/2022